Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260605-2026_4_41-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_4_41

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, Geneviève WACK, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Gaëlle QUERE, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Roméo AUNAY, et Loïc TOURBOT.

Excusés : Laëtitia MARREC (pouvoir à Stéphane HERVOIR), James TESSON (pouvoir à François MOREAU) et Kira ZAYTSEVA (pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON).

Absents : Amar HEDDADI et Daphné HERMES

Date de convocation : 27 mai 2026

Objet :
Nomination du secrétaire de séance

Exposé des motifs :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il convient, en conséquence, de procéder à la désignation du secrétaire de séance pour la présente réunion.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.15

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article unique **: décide de nommer Monsieur Gérard LE MEUR comme secrétaire de séance.**

Pour : 17 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Gérard LE MEUR